

M. CARTER : Il s'agit du plafond établi sur els revenus.

Le PRÉSIDENT : Désirez-vous poser d'autres questions à Mme Wainford? Dans le cas de la négative, nous devons recevoir une autre délégation. Je ne veux pas retenir le Comité trop longtemps. Madame Wainford, désirez-vous dire autre chose avant de terminer votre témoignage?

Mme WAINFORD : Je crois avoir tout dit. Je pense qu'on a étudié tous les points pendant la période qui nous était allouée. Nous pourrions en aborder plusieurs autres mais notre temps est limité. Si nous avons le privilège de revenir devant le Comité nous n'aurons peut-être pas à abattre autant de besogne en si peu de temps. Nous nous sommes toujours présentées le plus tôt possible et nous nous sommes retirées sans perdre de temps. Nous pourrions étudier plusieurs propositions afin de faire la lumière dans vos esprits, en particulier dans les esprits des membres du Comité qui ne savent rien à notre sujet. Nous avons déjà connu chaque député et chaque membre du Comité, mais à l'heure actuelle nous ne connaissons personne parmi nous. Nous ne présentons pas le cabinet mais plutôt les députés en particulier.

M. HERRIDGE : Monsieur le président, je proposerais à Mme Wainford, si les veuves des anciens combattants canadiens non pensionnées pensent que nous avons oublié d'étudier certains points, qu'elles se rencontrent avec le secrétaire parlementaire, M. Brysdale, qui verra à ce qu'elles aient tout le temps voulu pour les étudier.

M. BENEDICKSON : Je connais Mme Hickey qui est originaire de l'Ontario et qui fait partie de cette association depuis longtemps; peut-être désire-t-elle dire quelques mots.

Le PRÉSIDENT : Dès que Mme Wainford aura terminé. Avez-vous autre chose à dire, madame Wainford?

Mme WAINFORD : Non, monsieur le président. Je vous ai tous remercié lors de ma comparution. Je demanderais maintenant à Mme Hickey, qui fait partie depuis longtemps de notre association, de présenter un vote de remerciement à vous et aux membres du Comité. Nous attendrons de vos nouvelles et nous espérons recevoir un exemplaire du compte-rendu et de tout autre document publié par le Comité des anciens combattants.

M. BROOKS : Nous vous ferons parvenir les comptes rendus.

Mme WAINFORD : Merci beaucoup, monsieur.

Mme H. HICKEY : Monsieur le président, monsieur le ministre, tous les chefs du ministère et membres du Comité des anciens combattants. Il y a plusieurs années que je me présente devant vous. J'aimerais préciser un point relativement au régime d'hospitalisation de l'Ontario.

Si une personne ou une famille ne s'inscrit pas à ce régime d'hospitalisation de l'Ontario, c'est alors qu'on fait intervenir le fils. Vous savez sans doute qu'il arrive quelque fois que des dames âgées ou même des vieillards refusent d'apposer leur signature à quoi que ce soit et il arrive donc quelquefois que la famille néglige de le faire. C'est alors que le fils doit acquitter la facture de l'hospitalisation d'une personne. Si les intéressés s'inscrivent aucune difficulté ne se pose, dans un certain sens. D'autre part, s'ils ne s'inscrivent pas et s'ils doivent être hospitalisés, il en a coûté à une famille entre autres environ \$18 par jour. Tout va bien si on a besoin de quelque chose, mais il n'y a jamais de lits disponibles; ou bien si on est victime d'un accident